



# Prévenir les risques professionnels des saisonniers

## Risques professionnels... De quoi parle-t-on ?

**Des dommages peuvent atteindre la santé physique ou mentale des salariés au cours de leur activité professionnelle.**

Ils dépendent de deux familles de facteurs :

- dangers pouvant trouver leur origine dans les outils, les équipements (coupants, bruyants...) ou les produits,
- facteurs en lien avec l'activité du salarié. Cette activité varie selon l'organisation du travail, les exigences des clients, le type de contrat de travail (saisonnier, permanent...).

Pour être efficace, l'évaluation des risques doit combiner trois approches : **médicale** (santé des salariés), **technique** (produits, installations, machines) et **organisationnelle** (conditions de réalisation du travail).

## Prévenir... Pourquoi ?

■ **Respecter une obligation légale** : mettre en oeuvre une démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels.

Le décret du 05 novembre 2001 oblige l'entreprise à transcrire les résultats de son évaluation des risques professionnels dans un document unique. Aujourd'hui, tout employeur doit :

- **évaluer** les risques existants dans l'entreprise,
- **produire** un document unique,
- **mettre en place** des actions de prévention adaptées et durables afin de préserver la santé et la sécurité des salariés.

**Prévenir les risques professionnels, c'est :**

- identifier les dangers susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique et / ou psychique des opérateurs,
- identifier les diverses situations de travail dans lesquelles l'opérateur intervient,
- évaluer les risques en tenant compte du niveau d'exposition de(s) opérateur(s) et de leurs conséquences éventuelles, afin d'élaborer des solutions hiérarchisées aptes à supprimer ou réduire les risques et contrôler la mise en oeuvre et l'adéquation de ces mesures dans le temps.

■ **Améliorer les relations sociales**

- faciliter les **échanges et la participation autour des questions de prévention et de santé** : analyser les risques avec les salariés et leurs représentants pour définir des actions de prévention efficaces et adaptées,
- faire évoluer **les compétences en matière de prévention des risques et de sécurité**, à partir des savoir-faire mis en oeuvre,
- faire de **l'amélioration des conditions de travail** un facteur d'attractivité pour l'embauche et la fidélisation des salariés.



## Prévenir... Pourquoi ?

### ■ Améliorer l'efficacité productive de l'entreprise

- réduire l'**absentéisme** (accident du travail et maladies professionnelles), le **turn-over** et favoriser la **fidélisation** pour baisser les coûts indirects (recrutement, formation...),
- diminuer les **incidents** dans l'entreprise qui génèrent des temps non productifs, des délais supérieurs, des pertes de produits, voire de clientèle...
- préserver et améliorer la **qualité de service ou de production** (par l'organisation, les conditions de travail, les compétences, les moyens mis à disposition),
- intégrer la **prévention** dès les investissements et dans tous les projets de l'entreprise.



*En conséquence, prévenir les risques professionnels, c'est favoriser la maîtrise des coûts des cotisations liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles*

## ■ Prévenir les risques professionnels... Vos partenaires

**Dans l'entreprise**, le dirigeant impliquera en interne les salariés de niveaux hiérarchiques différents et les instances représentatives du personnel (délégués du personnel, CHSCT).

*Selon l'entreprise et la démarche engagée, il conviendra de trouver les acteurs les plus pertinents parmi les ressources externes de l'entreprise*

- Les services de santé au travail,
- L'inspection du travail,
- Les organismes de prévention : Carsat (Caisse d'assurance retraite et de santé au travail), MSA (Mutualité sociale agricole), l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics), l'Aract Aquitaine (Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail).
- Les cabinets conseil (conseil en prévention des risques professionnels, conduite de projet, organisation du travail, ergonomie...).

*En savoir plus :*  
**Maison de l'emploi du Périgord Noir** - [www.mdepn.com](http://www.mdepn.com)  
**Aract Aquitaine** - [www.aquitaine.aract.fr](http://www.aquitaine.aract.fr)

